

Normes pour le programme : Interventions auprès de personnes ayant un handicap

*Ces normes approuvées par le
ministère de la Formation et des
Collèges et Universités, mènent à
l'obtention d'un diplôme d'études
collégiales de l'Ontario pour le
programme postsecondaire
Interventions auprès de personnes
ayant un handicap (code MFCU 51641)
offert par les collèges d'arts appliqués
et de technologie de l'Ontario.*

Pour la reproduction du document

Nous accordons la permission aux collèges d'arts appliqués et de technologie et aux établissements d'enseignement ou écoles de reproduire ce document en totalité ou en partie, par écrit ou électroniquement, aux fins suivantes :

1. Un collège d'arts appliqués et de technologie en Ontario ou une école peut reproduire ce document pour renseigner les apprenants, les candidats potentiels, les membres des comités consultatifs de programmes et pour la mise en œuvre de ce programme.
2. Un établissement d'enseignement ou une école peut reproduire ces normes pour informer les candidats intéressés à s'inscrire à ce programme dans un collège d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.

Conditions:

1. Chaque reproduction doit porter l'inscription « Droit d'auteur © Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2012 », au début du document ou de toute partie reproduite.
2. Il est toutefois interdit d'utiliser ce document à d'autres fins que celles susmentionnées et d'en faire la vente.
3. Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU) se garde le droit de révoquer la permission de reproduire ce document.

Pour obtenir la permission de reproduire ce document, en totalité ou en partie, à d'autres fins que celles susmentionnées, veuillez communiquer avec la :

Direction des programmes

Unité des normes relatives aux programmes et de l'évaluation

psu@ontario.ca

Veuillez faire parvenir toute demande de renseignements sur les normes de ce programme à l'adresse susmentionnée.

Veuillez faire parvenir toute demande de renseignements sur ce programme à un collège d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario qui offre ce programme.

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2012
ISBN 978-1-4606-0783-1 (PDF)

This document is also available in English.

Remerciements

Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités aimerait remercier les nombreux partenaires et organismes qui ont participé à l'élaboration des normes de ce programme. Le ministère aimerait tout particulièrement souligner le rôle important :

- du ministère de Services Sociaux et Communautaires;
- de toutes les personnes et organisations qui ont participé à la consultation provinciale;
- des coordonnateurs du programme Interventions auprès de personnes ayant un handicap des collèges d'arts appliqués et de technologie, des collèges privés d'enseignement professionnel et des agences offrant des programmes d'apprentissage;
- des personnes et des organismes qui ont participé aux sessions d'élaboration et d'adaptation des normes en langue française ;
- des membres du Comité directeur et du Groupe de travail pour leurs conseils et l'élaboration des résultats d'apprentissage;
- de Ron St Peter, directeur général de KRH group, qui était en charge du projet de l'élaboration des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle communs aux trois filières: collèges d'arts appliqués et de technologie, collèges privés d'enseignement professionnel et agences offrant des programmes d'apprentissage.

Table des matières

I.	Introduction.....	1
	L'initiative d'élaboration des normes des programmes collégiaux.....	1
	Les normes.....	1
	Les normes de programme.....	2
	Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle	2
	L'élaboration des normes de programme	2
	La mise à jour des normes	3
	La spécificité francophone	3
II.	Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle	4
	Le Préambule	4
	Sommaire des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle	6
	Résultats d'apprentissage de la formation professionnelle.....	7
III.	Les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité.....	20
	Contexte	20
	Domaines des résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité	20
	Application et Mise en œuvre	21
IV.	La formation générale	24
	Exigences	24
	But.....	24
	Thèmes	25

I. Introduction

Ce document présente les normes du programme postsecondaire Interventions auprès de personnes ayant un handicap offert par les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario (code MFCU 51641) et menant à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales de l'Ontario.

L'initiative d'élaboration des normes des programmes collégiaux

En 1993, le gouvernement de l'Ontario mettait sur pied l'initiative d'élaboration des normes des programmes collégiaux dans le but d'harmoniser dans une plus grande mesure les programmes collégiaux offerts dans toute la province, d'élargir l'orientation de ces programmes pour assurer que les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme acquièrent la faculté de s'adapter et continuent à apprendre, et de justifier auprès du public la qualité et la pertinence des programmes collégiaux.

L'unité des normes relatives aux programmes et de l'évaluation du ministère de la Formation et des Collèges et Universités a le mandat d'élaborer, de réviser et d'approuver les normes des programmes postsecondaires pour l'ensemble des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.

Les normes

Les normes s'appliquent à tous les programmes postsecondaires similaires offerts par les collèges ontariens. Elles sont de trois ordres :

- les résultats d'apprentissage de la **formation professionnelle** ;
- les résultats d'apprentissage **relatifs à l'employabilité** ;
- les exigences de la **formation générale**.

Ces normes déterminent les connaissances, les aptitudes et les attitudes essentielles que l'apprenant doit démontrer pour obtenir son certificat ou son diplôme dans le cadre du programme.

Chaque collège d'arts appliqués et de technologie qui offre ce programme conserve l'entière responsabilité de l'organisation et des modes de prestation du programme. Le collège a également la responsabilité d'élaborer, s'il y a lieu, des résultats d'apprentissage locaux pour répondre aux besoins et aux intérêts régionaux.

Les normes de programme

Les résultats d'apprentissage représentent la preuve ultime de l'apprentissage et de la réussite. Il ne s'agit pas d'une simple liste de compétences distinctes ou d'énoncés généraux portant sur les connaissances et la compréhension. Les résultats d'apprentissage ne doivent pas être traités de façon isolée mais plutôt vus comme un tout. Ils décrivent les éléments du rendement qui démontrent que les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme du programme ont réalisé un apprentissage significatif, et que ceci a été vérifié.

Les normes assurent des résultats comparables pour les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme d'un programme, tout en permettant aux collèges de prendre des décisions sur l'organisation et les modes de prestation du programme.

Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle

Les **résultats d'apprentissage** représentent les connaissances, les aptitudes et les attitudes que l'apprenant doit démontrer pour avoir droit au certificat ou au diplôme.

Les **éléments de performance** rattachés aux résultats d'apprentissage définissent et précisent le niveau de performance nécessaire à l'atteinte du résultat d'apprentissage. Ils représentent les étapes à franchir en relation avec les résultats d'apprentissage. La performance des apprenants doit être évaluée en fonction des résultats d'apprentissage et non en fonction des éléments de performance.

L'élaboration des normes de programme

Le gouvernement de l'Ontario a décrété que tous les programmes d'études collégiales postsecondaires devraient, en plus des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle, viser un ensemble plus large des résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité. Cette combinaison devrait assurer que les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme possèdent les aptitudes requises pour réussir leur vie professionnelle et personnelle.

L'élaboration des normes de la formation professionnelle repose sur un vaste processus de consultation auquel participent des personnes et organismes du domaine : employeurs, associations professionnelles, personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme, apprenants, personnel scolaire et cadre, représentants de divers établissements. Selon ces divers intervenants, les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle représentent le plus haut degré d'apprentissage et de performance que les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme doivent atteindre dans le cadre du programme.

La mise à jour des normes

Afin que ces normes reflètent convenablement les besoins des étudiants et du marché du travail de la province de l'Ontario, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités effectuera périodiquement la révision de la pertinence des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle du programme Interventions auprès de personnes ayant un handicap. Pour vous assurer que cette version des normes est la plus récente, veuillez communiquer avec le ministère de la Formation et des Collèges et Universités à l'adresse indiquée au début de ce document.

La spécificité francophone

De façon générale, les normes d'un programme de langue française sont similaires à celles d'un programme offert en anglais. Par contre, la révision des normes de programmes offerts en français a, dans certains cas, entraîné une adaptation visant une réponse plus conforme aux besoins des francophones. La reconnaissance de la spécificité et des besoins de la communauté francophone a exigé l'ajout de deux résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité, l'un dans le domaine des communications et l'autre dans le domaine des relations interpersonnelles.

En ce qui concerne les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle, ils font l'objet d'une révision et d'une adaptation effectuées par un groupe d'experts pour chacun des programmes postsecondaires.

II. Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle

Les personnes titulaires d'un diplôme du programme Interventions auprès de personnes ayant un handicap doivent démontrer qu'elles ont atteint en matière de formation professionnelle les sept résultats d'apprentissage sous mentionnés ainsi que les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité et les exigences de la formation générale.

Le Préambule

Après avoir complété avec succès le programme Intervention auprès de personnes ayant un handicap, les personnes diplômées sont prêtes à agir d'une manière professionnelle*, éthique, compétente et responsable*. Elles travaillent dans le respect des droits de la personne, des normes de pratique* des interventions auprès des personnes ayant un handicap de développement, des exigences juridiques et éthiques ainsi que des politiques et des pratiques du secteur des services aux personnes ayant un handicap de développement. Elles ont la responsabilité juridique de maintenir une tolérance zéro à l'égard de toute forme de mauvais traitements.

Les personnes diplômées du programme Intervention auprès de personnes ayant un handicap sont formées pour fournir aux personnes ayant un handicap de développement des soutiens et des services de soutien centrés sur la personne* qui respectent et favorisent leur autodétermination* et leur prise en charge personnelle. De plus, les personnes diplômées sont préparées à promouvoir le développement de l'intégration et de l'inclusion sociale* des personnes ayant un handicap de développement.

Dans la pratique, les personnes diplômées démontrent des qualités, comme la résolution créative de problèmes, la résilience et le sens de l'initiative, conformément à ce qui est décrit dans les « Compétences clés* et de base* de la Stratégie de ressources humaines pour les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle ». Elles sont capables d'enseigner des compétences* en utilisant des stratégies qui sont adaptées aux styles d'apprentissage de chaque personne et de communiquer efficacement à l'aide d'une variété de moyens. Les personnes diplômées sont formées pour protéger la santé et la sécurité des personnes dont elles s'occupent, fournir des soins de santé, effectuer des procédures de soins de santé et administrer des médicaments dans le cadre de leur champ de pratique.

Les personnes diplômées du programme Intervention auprès de personnes ayant un handicap peuvent travailler dans une variété de domaines, dont l'éducation, le logement, le soutien à l'emploi, l'intervention et les loisirs.

Les personnes diplômées du programme Intervention auprès des personnes ayant un handicap reconnaissent que le perfectionnement professionnel* permanent est essentiel afin de fournir un soutien de qualité aux personnes ayant un handicap de développement.

Il existe des possibilités pour les personnes diplômées de poursuivre des études et d'obtenir d'autres qualifications professionnelles*. Grâce à des ententes entre les collèges et les universités, les personnes diplômées peuvent obtenir des crédits menant à l'obtention de diplômes, de grades ou d'attestations connexes. Les personnes diplômées peuvent communiquer avec leur collège afin d'obtenir plus de renseignements sur les ententes avec d'autres établissements d'enseignement ou des associations professionnelles*.

Les personnes diplômées sont employées comme préposées au soutien par les organismes qui offrent aux personnes ayant un handicap de développement des services d'aide au logement, à la participation communautaire, à l'emploi et aux loisirs. Les personnes diplômées peuvent également travailler pour les conseils scolaires comme aides-enseignantes ou aides-enseignants.

Les personnes diplômées peuvent être travailleurs autonomes et établir des contrats directement avec les personnes ayant un handicap de développement ou leur famille afin d'offrir des services de soutien.

Les personnes diplômées peuvent être employées dans des domaines variés, notamment, dans les services de garde d'enfants, les soins de longue durée et les services aux personnes ayant subi un traumatisme crânien.

**Voir le glossaire*

Sommaire des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle

Interventions auprès de personnes ayant un handicap (diplôme d'études collégiales de l'Ontario)

La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à :

- 1. se comporter d'une manière éthique, compétente et responsable* dans toutes les relations professionnelles*.**
- 2. offrir des services de soutien centrés sur la personne* qui respectent l'autonomie et l'autodétermination* des personnes ayant un handicap de développement.**
- 3. pourvoir à la sécurité des personnes ayant un handicap de développement, à sa propre sécurité et à celle des autres, conformément aux lois, aux règlements et aux normes de pratique* applicables.**
- 4. favoriser la santé et le bien-être des personnes ayant un handicap de développement.**
- 5. utiliser et adapter des stratégies formelles et informelles pour appuyer l'apprentissage des personnes ayant un handicap de développement.**
- 6. faire preuve de leadership dans le développement de collectivités inclusives.**
- 7. élaborer des plans de perfectionnement professionnel* et de développement personnel menant à un meilleur rendement au travail et au maintien du bien-être.**

** Voir le glossaire*

Note : Les résultats d'apprentissage ont été numérotés à titre de référence, et la numérotation n'indique aucun ordre de priorité ou d'importance.

Résultats d'apprentissage de la formation professionnelle

1. *La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à*
**se comporter d'une manière éthique, compétente et responsable*
dans toutes les relations professionnelles*.**

Éléments de performance :

- établir des liens avec des personnes ayant un handicap de développement tout en leur fournissant des soutiens;
- respecter les valeurs professionnelles* conformément au code d'éthique* et aux normes de pratique* des intervenants auprès de personnes ayant un handicap de développement;
- accomplir son travail conformément au champ de compétence des intervenantes et intervenants auprès des personnes ayant un handicap de développement au sein de divers emplois;
- collaborer à tous les aspects de la prestation des services au sein des équipes interprofessionnelles*;
- travailler en conformité avec la mission, les principes, les valeurs, les objectifs, les politiques et les procédures du lieu de travail;
- communiquer par voie électronique et à l'aide des méthodes orales, écrites et non verbales qui répondent aux besoins particuliers des personnes ayant un handicap de développement et du domaine des services aux personnes ayant un handicap de développement;
- utiliser une variété de techniques de communication adaptées;
- atténuer le déséquilibre des pouvoirs* entre les intervenants et les personnes auxquelles ils viennent en aide;
- promouvoir et maintenir la tolérance zéro à l'égard de toute forme de mauvais traitements;
- signaler tout incident de mauvais traitements présumés, soupçonnés ou observés à l'égard d'une personne ayant un handicap de développement, conformément à la loi et aux politiques et procédures du lieu de travail;
- déterminer les retombées de ses valeurs, attitudes et besoins personnels sur la prestation du soutien;
- appliquer des stratégies novatrices et créatives en matière de résolution de problème dans le cadre de la prestation du soutien;
- appliquer les normes juridiques et éthiques ainsi que les normes de pratique* liées à la conduite et à la pratique professionnelle*;
- discuter des normes juridiques et éthiques ainsi que des normes de pratique* liées à la collecte des droits à payer par une travailleuse ou un travailleur autonome
- agir conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur et pertinentes;
- avoir recours à des pratiques fondées sur des données probantes* concernant tous les aspects de son travail.

* Voir le glossaire

2. *La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à*

offrir des services de soutien centrés sur la personne* qui respectent l'autonomie et l'autodétermination* des personnes ayant un handicap de développement.

Éléments de performance :

- avoir recours à une approche respectueuse, globale et centrée sur la personne* en matière de soutien et de planification à l'intention des personnes ayant un handicap de développement;
- offrir des possibilités d'autonomie et d'autodétermination* aux personnes ayant un handicap de développement;
- veiller à ce que l'autodétermination* de la personne soit la priorité du processus de planification, tout en tenant compte et en défendant les droits et les responsabilités des personnes ayant un handicap de développement;
- utiliser une variété de modèles et d'outils pour élaborer un plan de soutien individualisé;
- recueillir des renseignements sur les objectifs sociaux, professionnels*, culturels*, intellectuels, affectifs, spirituels et physiques d'une personne afin d'élaborer des services de soutien centrés sur la personne*;
- collaborer avec la personne ayant un handicap de développement, sa famille et d'autres personnes significatives afin d'élaborer des services de soutien centrés sur la personne*;
- collaborer au sein d'une équipe interprofessionnelle* afin d'élaborer des services de soutien centrés sur la personne*;
- coordonner les ressources et utiliser le réseau de soutien naturel* et les services communautaires lors de la mise en œuvre des services de soutien centrés sur la personne*;
- aider la personne et son réseau personnel à mettre en œuvre son plan de soutien individualisé;
- atténuer les obstacles à la réalisation des objectifs personnels des personnes ayant un handicap de développement;
- documenter, évaluer, examiner et signaler l'état du plan centré sur la personne*, conformément aux lois pertinentes et aux politiques et procédures du lieu de travail;
- intervenir avec et au nom des personnes ayant un handicap de développement afin de favoriser leur autodétermination*;
- donner la possibilité à une personne ayant un handicap de développement de participer à une variété d'expériences, en fonction de sa foi, de sa culture et de sa langue;
- faciliter la prise de décisions éclairées;
- avoir recours à une variété de stratégies pour aider la personne ayant un handicap de développement à établir, à soutenir et à maintenir des relations réciproques;

- communiquer de manière efficace et appropriée et démontrer des techniques de relation d'aide* qui tiennent compte de la foi, de la culture et de la langue des personnes ayant un handicap de développement dans le cadre de la prestation du soutien.

** Voir le glossaire*

3. *La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à*

pourvoir à la sécurité des personnes ayant un handicap de développement, à sa propre sécurité et à celle des autres, conformément aux lois, aux règlements et aux normes de pratique* applicables.

Éléments de performance :

- maintenir un environnement physique et psychosocial* sécuritaire;
- identifier et signaler les situations de mauvais traitements, conformément aux lois, aux politiques et aux procédures de l'établissement;
- effectuer des analyses périodiques de la sécurité du milieu, y compris des analyses pour déterminer les facteurs de risque de toutes les formes de mauvais traitements, et prendre les mesures qui sont nécessaires, conformément aux lois et aux politiques et procédures du lieu de travail;
- mettre en œuvre des stratégies de prévention liées à toutes les formes de mauvais traitements;
- collaborer avec les membres de l'équipe afin de déterminer les répercussions immédiates et à long terme de mauvais traitements et d'élaborer un plan de soutien individualisé;
- fournir un soutien aux personnes ayant un handicap de développement qui sont touchées par les mauvais traitements, conformément aux lois, aux politiques, aux procédures et au plan de soutien;
- prendre les précautions nécessaires pour éviter les accidents et réagir lorsqu'ils surviennent, conformément aux lois, aux politiques et aux procédures, afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes ayant un handicap de développement;
- réagir immédiatement lorsqu'une personne est en situation de crise, selon le plan centré sur la personne* et les protocoles de l'organisme, et demander de l'aide au besoin;
- signaler et documenter les accidents, les urgences et les incidents graves, conformément aux lois, aux politiques et aux procédures;
- inspecter l'équipement avant son utilisation et conformément au calendrier d'entretien pour s'assurer qu'il est en bon état;
- utiliser l'équipement d'une manière sécuritaire et appropriée afin d'assurer sa protection personnelle et celle des autres;
- respecter les normes en matière de santé et de sécurité en mettant en œuvre des précautions générales, les lois pertinentes et les politiques et procédures du lieu de travail;
- avoir recours à des méthodes de transfert sécuritaires en utilisant des techniques et des appareils appropriés, comme des appareils de transfert, des fauteuils roulants, des accessoires fonctionnels et des véhicules;
- donner des directives et de l'aide aux personnes ayant un handicap de développement sur la façon de maintenir leur sécurité personnelle;
- évaluer et enseigner aux personnes ayant un handicap de développement sur la façon de maintenir leur sécurité personnelle, incluant la sécurité au niveau des incendies;

- ranger les médicaments en toute sécurité, conformément à la loi et aux politiques et procédures du lieu de travail;
- administrer les médicaments d'une manière sécuritaire et éthique, conformément à la loi et aux politiques et procédures du lieu de travail, et en tenant compte de l'état de santé des personnes ayant un handicap de développement;
- disposer des médicaments et des accessoires et appareils médicaux en toute sécurité, conformément à la loi et aux politiques et procédures du lieu de travail.

** Voir le glossaire*

4. *La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à*

favoriser la santé et le bien-être des personnes ayant un handicap de développement.

Éléments de performance :

- respecter les droits, la dignité et l'intimité de la personne, tout en fournissant un soutien en matière de santé;
- collaborer avec les professionnels* de la santé et le personnel paramédical faisant partie d'une équipe interprofessionnelle*, et les consulter, afin d'élaborer des plans de santé et de fournir des services et des soutiens en matière de santé;
- intervenir en faveur de l'accès aux soutiens et aux ressources en matière de santé;
- élaborer et appliquer des stratégies visant à améliorer la santé et le bien-être;
- fournir des soins de santé dans le cadre du rôle d'une intervenante ou d'un intervenant auprès des personnes ayant un handicap de développement, conformément à la loi et aux politiques et procédures du lieu de travail;
- expliquer la structure, les fonctions et l'interdépendance des systèmes et appareils de l'organisme;
- fournir des soins d'hygiène personnelle;
- fournir des soins de santé de base, comme l'évaluation des signes vitaux, le changement des pansements simples et l'application des traitements thermiques* prescrits;
- appliquer ses connaissances de l'état de santé général d'une personne ayant un handicap de développement afin de favoriser sa santé et son bien-être;
- évaluer les changements dans l'état de santé, consigner et signaler des préoccupations et prendre une mesure appropriée;
- aider les personnes ayant un handicap de développement à avoir un mode de vie sain et actif*;
- aider les personnes ayant un handicap de développement à accéder aux services de santé communautaire dont elles ont besoin;
- appliquer ses connaissances des facteurs biopsychosociaux* et spirituels qui influent durant toute la vie sur la santé et le bien-être des personnes ayant un handicap de développement;
- adapter les soutiens et les services aux personnes ayant un handicap de développement au fur à mesure qu'elles vieillissent alors qu'elles ont recours aux services pour les personnes ayant un handicap de développement et les services pour les personnes âgées;
- fournir des soutiens continus aux personnes endeuillées et à celles qui ont subi une perte non liée à un deuil*, en tenant compte des pratiques culturelles*;
- planifier des menus équilibrés et préparer les repas en conformité avec les lignes directrices courantes en matière d'alimentation, les traditions

culturelles*, les préférences personnelles ou selon ce qui est prescrit par un professionnel* de la santé autorisé;

- expliquer le but et les effets d'un médicament au moment de l'administration des médicaments;
- administrer les médicaments en toute sécurité, conformément à la loi et aux politiques et procédures du lieu de travail, et en fonction de l'état de santé des personnes ayant un handicap de développement;
- observer, surveiller, consigner et signaler les effets des médicaments sur ordonnance et sans ordonnance, y compris les effets bénéfiques, les effets secondaires indésirables et la toxicité, et mettre en œuvre les mesures appropriées selon les instructions reçues;
- évaluer la capacité des personnes ayant un handicap de développement à s'autoadministrer des médicaments et mettre en œuvre un plan de formation individuel approprié;
- décrire l'étiologie et les caractéristiques des différents troubles et syndromes de la déficience intellectuelle et leurs retombées sur les services de soutien;
- décrire l'étiologie et les caractéristiques des troubles de santé mentale, y compris le diagnostic double*;
- identifier les facteurs qui influent sur la prévalence du diagnostic double*;
- observer et surveiller l'évolution de la santé mentale et consigner des renseignements pour aider au diagnostic et à la planification du traitement;
- collaborer au sein d'une équipe interprofessionnelle* afin d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies d'intervention liées à un diagnostic double*;
- observer les comportements de la personne et consigner les renseignements à ce sujet;
- faire une évaluation comportementale fonctionnelle;
- collaborer au sein d'une équipe interprofessionnelle* afin d'élaborer des plans de soutien personnalisés de soutien comportemental positif de concert avec les personnes ayant un handicap de développement;
- participer à la mise en œuvre des plans de soutien comportemental positif;
- documenter, évaluer, examiner et signaler l'état de la situation des plans de soutien comportemental positif et apporter les rajustements nécessaires.

* Voir le glossaire

5. *La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à*

utiliser et adapter des stratégies formelles et informelles pour appuyer l'apprentissage des personnes ayant un handicap de développement.

Éléments de performance :

- évaluer les besoins et des styles d'apprentissage individuels des personnes ayant un handicap de développement;
- utiliser des stratégies d'enseignement fondées sur l'âge, le stade de développement, la culture, les besoins, le milieu et les styles d'apprentissage des personnes ayant un handicap de développement;
- gérer des milieux d'enseignement qui encouragent un apprentissage optimal;
- utiliser une approche centrée sur la personne* afin de déterminer les priorités en matière d'enseignement;
- faire une évaluation continue du plan d'enseignement et le réviser au besoin, conformément aux politiques et procédures du lieu de travail;
- avoir recours à des stratégies positives fondées sur des données probantes* en matière d'apprentissage, d'enseignement, d'encadrement et d'évaluation afin de favoriser le développement des compétences* et l'autonomie;
- recueillir des renseignements pertinents auprès d'une variété de sources aux fins de l'élaboration de plans d'enseignement;
- avoir recours à diverses techniques pour élaborer des plans d'enseignement;
- enseigner la sexualité humaine, y compris les relations saines et la prévention de mauvais traitements;
- enseigner la participation citoyenne et des habiletés en matière d'autonomie sociale* en mettant l'accent sur les droits et les responsabilités;
- enseigner des habiletés fonctionnelles et sociales aux personnes ayant un handicap de développement;
- enseigner des compétences* améliorant l'employabilité des personnes ayant un handicap de développement;
- enseigner aux personnes ayant un handicap de développement diverses aptitudes à la communication, y compris l'utilisation d'appareils et de la technologie;
- collaborer avec le réseau personnel de la personne, en obtenant les consentements appropriés, concernant tous les aspects du plan d'enseignement;
- enseigner des habiletés en matière de résolution de problèmes et de gestion des conflits ainsi que des habiletés d'adaptation.

* Voir le glossaire

6. *La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à*

faire preuve de leadership dans le développement de collectivités inclusives.

Éléments de performance :

- décrire de quelle façon l'histoire du domaine de la déficience intellectuelle en Ontario influe sur la prestation actuelle des services;
- comparer le modèle ontarien de services aux personnes ayant un handicap de développement et en relever les différences par rapport aux modèles utilisés ailleurs;
- décrire les conséquences de la marginalisation dans le cadre de la prestation du soutien aux personnes ayant un handicap de développement;
- utiliser des stratégies visant à renforcer la capacité d'une collectivité à accueillir et à intégrer les personnes ayant un handicap de développement;
- créer des occasions favorisant l'inclusion* et la participation des personnes ayant un handicap de développement dans tous les aspects de leur collectivité, grâce à l'établissement et au maintien de partenariats;
- promouvoir la citoyenneté à part entière* des personnes ayant un handicap de développement;
- faire appel à ses compétences* culturelles* dans la prestation du soutien aux personnes ayant un handicap de développement;
- créer des occasions de développement communautaire;
- favoriser l'établissement de réseaux de soutien en tenant compte de la foi, de la culture et de la langue;
- utiliser une variété de stratégies pour aider les personnes ayant un handicap de développement à établir et à maintenir des relations, y compris des relations avec des membres de leur famille;
- intervenir en faveur de l'élaboration de politiques et de pratiques qui éliminent les obstacles à l'intégration des personnes ayant un handicap de développement, incluant le marché du travail;
- identifier les problèmes pouvant affecter les personnes ayant un handicap de développement et leur famille lors de la prestation des services de soutien;
- adopter un comportement et des attitudes qui favorisent la justice sociale* et appuient le changement social;
- faciliter la participation active à des groupes, des activités et des événements communautaires afin de favoriser un sentiment d'appartenance chez les personnes ayant un handicap de développement, conformément à leur plan de soutien individualisé;
- créer des collectivités inclusives grâce à l'établissement de consensus et des solutions négociées;
- utiliser des stratégies pratiques pour intégrer les personnes ayant un handicap de développement dans le marché du travail.

* Voir le glossaire

7. *La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à*

élaborer des plans de perfectionnement professionnel* et de développement personnel menant à un meilleur rendement au travail et au maintien du bien-être.

Éléments de performance :

- expliquer les raisons pour lesquelles le perfectionnement professionnel* continu est essentiel à une pratique efficace;
- reconnaître la pertinence des compétences de base* contenues dans la Stratégie des ressources humaines pour les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle (SRHSPDI) pour occuper un emploi dans les services aux personnes ayant un handicap de développement;
- faire la démonstration pratique des compétences clés* du SRHSPDI;
- autoévaluer de façon continue ses compétences* et ses connaissances en matière de comportement, ainsi que ses compétences* techniques, en vue d'établir son propre plan de perfectionnement professionnel*;
- faire valoir ses propres compétences* et capacités aux fins d'emploi;
- évaluer et répondre de façon professionnelle* aux commentaires liés au travail;
- mettre en œuvre des stratégies qui favorisent l'autogestion en matière de santé, un meilleur rendement au travail et des relations de travail améliorées;
- déterminer les compétences* entrepreneuriales et les normes de pratique requises par une travailleuse ou un travailleur autonome du domaine;
- avoir recours à des ressources de perfectionnement professionnel*, des pratiques fondées sur des données probantes* et des activités de supervision afin de favoriser la croissance professionnelle*;
- reconnaître les indicateurs de son propre stress, de la fatigue et de la maladie, y compris l'épuisement en matière de deuil, l'usure de compassion* et le traumatisme transmis par personne interposée;
- identifier les ressources appuyant l'autogestion en matière de santé et y accéder.

* Voir le glossaire

Glossaire

Autodétermination – droit de décider de ses propres actions sans coercition, aussi appelé libre arbitre.

Autonomie sociale – pratique visant à autonomiser des personnes ayant un handicap de développement afin qu'elles soient capables d'agir de leur propre chef.

Biopsychosocial – désigne une approche intégrée s'appliquant aux maladies et aux comportements humains, qui affirme que chaque système a une incidence sur tous les autres systèmes et vice versa. Tous les aspects de la personne – biologiques, psychologiques et sociaux – contribuent à la maladie.

Centré sur la personne – désigne une démarche de prestation de services selon laquelle une personne ayant un handicap formule son propre plan de soutien suivant ses besoins, rêves et désirs.

Champ de pratique – description technique des activités, y compris des limites définissant ce qui est permis par la loi dans la profession d'intervenant auprès des personnes ayant un handicap de développement.

Citoyenneté à part entière – situation dans laquelle toutes les personnes ayant des déficiences intellectuelles et autres ont le droit d'être traitées avec respect et de participer pleinement à la société (canadienne). (Developmental Disabilities in Ontario, p. 71)

Code d'éthique des intervenants auprès des personnes ayant un handicap de développement – ensemble de lignes directrices décrivant les valeurs principales et les normes d'éthique guidant les actes des intervenants auprès des personnes ayant un handicap de développement; se reporter au guide de l'Ontario Association on Developmental Disabilities, 2011.

Compétences – caractéristiques fondamentales qui permettent à une personne d'offrir une performance supérieure dans un emploi, un rôle ou une situation donnée. (Hay Group, 2003)

Compétences clés – caractéristiques que tout détenteur d'un emploi devrait posséder pour faire son travail efficacement à un niveau moyen de compétence. La Stratégie de ressources humaines pour les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle, de concert avec le ministère des Services sociaux et communautaires, a défini des compétences clés et de base pour le système des services aux personnes ayant un handicap de développement en Ontario. Pour de plus amples renseignements, veuillez visiter le site Web suivant : <http://www.ontariodevelopmentalservices.ca/ds-hr-strategies>

Compétences de base – caractéristiques et comportements personnels fondamentaux d'une personne qui contribuent dans une grande mesure à prédire une performance exceptionnelle dans un emploi au sein d'une organisation donnée. (Hay Group, 2009) (voir aussi compétences clés)

Compétent – situation de maîtrise incorporant les concepts de la connaissance, des aptitudes et de l'expérience.

Culturel – ayant rapport à la langue, aux croyances, aux valeurs, aux coutumes et aux

comportements communs des membres d'un groupe particulier.

Déséquilibre des pouvoirs – situation dans laquelle un intervenant auprès des personnes ayant un handicap de développement est dominant dans sa relation avec une personne qu'il aide, résultant en une condition injuste.

Diagnostic double – coexistence d'un handicap de développement et d'un problème de santé mentale (pouvant être diagnostiqué ou non).

Environnements psychosociaux – relation entre le développement psychologique d'une personne et ses interactions avec l'environnement social.

Éthique – conforme à un ensemble de principes ou de normes, etc.

Inclusion – pratique consistant à valoriser, accepter, respecter, faire participer et offrir des chances égales aux personnes ayant un handicap de développement.

Inclusion sociale – intégration de tous les membres d'une communauté pour leur permettre une participation active et pleine.

Interprofessionnel – désigne un groupe de personnes et de professionnels provenant de diverses disciplines et œuvrant ensemble pour aider une personne ayant un handicap de développement.

Justice sociale – situation dans une société selon laquelle tous les citoyens ont des chances et des droits économiques, sociaux et politiques identiques.

Mode de vie actif – mode de vie selon lequel une personne entreprend des activités qui renforcent sa santé et qu'elle choisit elle-même.

Normes de pratiques – ensemble de principes décrivant les connaissances, les compétences, les valeurs et la vision professionnelle qui guident la pratique quotidienne des intervenant auprès des personnes ayant un handicap de développement.

Perte non liée à un deuil – ensemble de réactions telles que le choc, la colère, la peur, la tristesse et la dépression à la suite d'un événement fâcheux grave, tel que le début d'une maladie chronique, la démence, le départ d'un colocataire, etc.

Pratique exemplaire – méthode ou technique dont la supériorité par rapport à d'autres méthodes ou techniques a constamment été démontrée par la recherche et l'expérience.

Pratiques fondées sur des données probantes – pratiques et stratégies actuelles pour lesquelles des recherches ont démontré qu'elles étaient à la fois efficaces et éthiques.

Professionnel – personne possédant une formation ou des connaissances particulières dans un domaine, et qui est payée et doit s'acquitter de son travail dans certaines conditions.

Relation d'aide – démarche consistant à communiquer avec quelqu'un à titre professionnel pour l'aider à identifier des problèmes, prendre des décisions et atteindre ses objectifs.

Responsable – désigne toute personne ou organisation justiciable de ses actes et

devant rendre des comptes à d'autres parties désignées en ce qui concerne ses obligations. L'obligation de rendre des comptes inclut aussi le concept de responsabilité, selon lequel la partie responsable peut être légalement pénalisée pour avoir manqué à ses responsabilités.

Soutien naturel – relations de soutien non payées de la part de la famille, des pairs et d'autres personnes de la communauté.

Traitement thermique – application d'agents thermiques thérapeutiques pour traiter des maladies, soulager la douleur ou favoriser le rétablissement.

Usure de compassion – condition selon laquelle des donneurs de soins éprouvent une diminution progressive de leur compassion à cause d'une exposition répétée au stress, qui provoque de l'anxiété, un sentiment d'impuissance, une diminution du plaisir et des attitudes négatives envahissantes.

III. Les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité

Toutes les personnes titulaires d'un diplôme du programme Interventions auprès de personnes ayant un handicap doivent démontrer qu'ils ont atteint sept résultats d'apprentissage de la formation professionnelle, les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité ainsi que les exigences de la formation générale.

Contexte

Les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité désignent les connaissances, habiletés et attitudes qui, sans égard au programme d'études ou à la discipline d'un apprenant, sont essentielles à la réussite professionnelle et personnelle ainsi qu'à l'apprentissage continu.

L'atteinte de ces résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité par les apprenants ainsi que par les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario repose sur trois hypothèses fondamentales :

- ces résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité sont importants pour que chaque adulte puisse réussir dans la société d'aujourd'hui.
- nos collèges sont bien outillés et bien positionnés pour préparer les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme à atteindre ces résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité.
- ces résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité sont essentiels pour toutes les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme qui obtiennent un Certificat d'études collégiales de l'Ontario, un Diplôme d'études collégiales de l'Ontario ou un Diplôme d'études collégiales de l'Ontario de niveau avancé, qu'elles désirent poursuivre leurs études ou intégrer le marché du travail.

Domaines des résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité

Les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité se rapportent aux six domaines essentiels suivants :

- la communication
- les mathématiques
- la pensée critique et la résolution de problèmes
- la gestion de l'information
- les relations interpersonnelles
- la gestion personnelle

Application et Mise en œuvre

Pour chacun des six domaines, il y a des domaines précis ainsi que des résultats d'apprentissage. Le tableau qui suit illustre la relation entre les domaines, les domaines précis et les résultats d'apprentissage que doivent atteindre les personnes diplômées de tous les programmes d'études postsecondaires menant à l'obtention d'un des titres de compétence susmentionnés.

Les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité peuvent être intégrés dans les cours de formation professionnelle ou de formation générale ou encore faire l'objet de cours distincts. Toutes les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme doivent démontrer de façon fiable l'atteinte de chacun des résultats d'apprentissage.

DOMAINES	DOMAINES PRÉCIS : <i>Les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme doivent démontrer leur capacité à :</i>	RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE : <i>Les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme ont démontré de façon fiable sa capacité à :</i>
LA COMMUNICATION	• Lecture • Écriture • Communication orale • Écoute • Présentation d'informations • Interprétation visuelle de documents	1. <i>communiquer d'une façon claire, concise et correcte, sous la forme écrite, orale et visuelle, en fonction des besoins de l'auditoire ;</i> 2. <i>répondre aux messages écrits, oraux et visuels de façon à assurer une communication efficace ;</i> 3. <i>communiquer oralement et par écrit en anglais ;</i>
LES MATHÉMATIQUES	• Compréhension et application de concepts et raisonnement mathématiques • Analyse et utilisation de données numériques • Conceptualisation	4. <i>exécuter des opérations mathématiques avec précision;</i>

DOMAINES	DOMAINES PRÉCIS : <i>Les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme doivent démontrer leur capacité à :</i>	RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE : <i>Les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme ont démontré de façon fiable sa capacité à :</i>
LA PENSÉE CRITIQUE ET LA RÉOLUTION DE PROBLÈMES	• Interprétation • Analyse • Évaluation • Inférence • Explication • Autorégulation • Pensée créative et innovatrice	5. <i>appliquer une approche systématique de résolution de problèmes ;</i> 6. <i>utiliser une variété de stratégies pour prévoir et résoudre des problèmes ;</i>
LA GESTION DE L'INFORMATION	• Cueillette et gestion de l'information • Choix et utilisation de la technologie et des outils appropriés pour exécuter une tâche ou un projet • Culture informatique • Recherche sur Internet	7. <i>localiser, sélectionner, organiser et documenter l'information au moyen de la technologie et des systèmes informatiques appropriés ;</i> 8. <i>analyser, évaluer et utiliser l'information pertinente provenant de sources diverses;</i>
LES RELATIONS INTERPERSONNELLES	• Travail en équipe • Gestion des relations interpersonnelles • Résolution de conflits • Leadership • Réseautage	9. <i>respecter les diverses opinions, valeurs et croyances, ainsi que la contribution des autres membres du groupe ;</i> 10. <i>interagir avec les autres membres d'un groupe ou d'une équipe de façon à favoriser de bonnes relations de travail et l'atteinte d'objectifs ;</i> 11. <i>affirmer en tant que Francophone ses droits et sa spécificité culturelle et linguistique ;</i>

DOMAINES	DOMAINES PRÉCIS : <i>Les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme doivent démontrer leur capacité à :</i>	RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE : <i>Les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme ont démontré de façon fiable sa capacité à :</i>
LA GESTION PERSONNELLE	• Gestion de soi • Gestion du changement avec souplesse et adaptabilité • Réflexion critique • Sens des responsabilités	12. <i>gérer son temps et diverses autres ressources pour réaliser des projets ;</i> 13. <i>assumer la responsabilité de ses actes et de ses décisions.</i>

IV. La formation générale

Toutes les personnes titulaires d'un diplôme du programme Interventions auprès de personnes ayant un handicap doivent démontrer de façon fiable qu'elles ont atteint les exigences relatives à la formation générale ainsi que celles des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle et les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité.

Exigences

Les exigences en matière de formation générale dans les programmes d'études sont précisées dans le Cadre de classification des titres de compétence de la Directive exécutoire du Ministère (annexe A du Cadre d'élaboration des programmes d'études : directive exécutoire du ministère).

Bien que l'intégration de la formation générale soit déterminée localement pour les programmes d'études menant à un certificat ou à un Certificat d'études collégiales de l'Ontario, il est recommandé que les personnes titulaires du Certificat d'études collégiales de l'Ontario aient réalisé des apprentissages dans un cadre général en dehors de leur domaine d'études professionnelles.

Par ailleurs, les personnes titulaires d'un diplôme des programmes d'études menant à un Diplôme d'études collégiales de l'Ontario, y compris le Diplôme d'études collégiales de l'Ontario de niveau avancé, doivent avoir réalisé des apprentissages leur permettant d'apprécier au moins une autre discipline en dehors de leur domaine d'études professionnelles et d'élargir leur compréhension de la société et de la culture au sein desquelles elles vivent et travaillent. À cet effet, les personnes titulaires d'un diplôme auront généralement suivi de 3 à 5 cours distincts, spécifiquement élaborés à l'extérieur de leur domaine d'apprentissage professionnel.

Cette formation sera normalement offerte par le biais de cours obligatoires et au choix.

But

La formation générale dans le réseau des collèges de l'Ontario a pour but de favoriser le développement de citoyens sensibilisés à la diversité, à la complexité et à la richesse de l'expérience humaine, ce qui leur permet de comprendre leur milieu et, par conséquent, de contribuer de manière réfléchie, créative et positive à la société dans laquelle ils vivent et travaillent.

La formation générale renforce les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité des apprenants, telles que la pensée analytique, la résolution de problèmes et la communication dans un contexte d'exploration de divers thèmes.

Thèmes

Les cinq thèmes suivants seront utilisés afin de fournir aux collègues des lignes directrices dans l'élaboration, la détermination et l'offre de cours de formation générale dans l'atteinte des exigences de la formation générale.

Vous trouverez ci-joint la raison d'être de chacun de ces thèmes tout en proposant également des sujets plus précis qui pourraient être explorés dans le cadre de chaque thème. Ces suggestions ne sont ni prescriptives, ni exhaustives. Elles servent à orienter la nature et la portée d'un contenu jugé conforme aux grands buts de la formation générale.

1. Les arts dans la société

Raison d'être :

La capacité d'une personne à reconnaître et à évaluer les réalisations créatives et artistiques est utile dans bien des aspects de sa vie. L'expression artistique étant une activité fondamentalement humaine qui témoigne de l'évolution culturelle plus globale, son étude accentuera la conscience culturelle et la conscience de soi de l'apprenant.

Contenu possible :

Les cours dans ce domaine devraient permettre aux apprenants de comprendre l'importance des arts visuels et créatifs dans l'activité humaine, les perceptions que se font l'artiste et l'écrivain du monde qui les entoure ainsi que les moyens par lesquels ces perceptions sont traduites en langage artistique et littéraire. De plus, ils devraient permettre aux apprenants d'apprécier les valeurs esthétiques servant à examiner des œuvres d'art et peut-être d'avoir recours à un médium artistique pour exprimer leurs propres perceptions.

2. Le citoyen

Raison d'être :

Pour que les êtres humains vivent de manière responsable et réalisent leur plein potentiel en tant qu'individus et citoyens, ils doivent comprendre l'importance des relations humaines qui sous-tendent les diverses interactions au sein de la société. Les personnes informées comprendront le sens de la vie en société de différentes collectivités sur les plans local, national et mondial; elles seront sensibilisées aux enjeux internationaux et à leurs effets sur le Canada, ainsi qu'à la place qu'occupe le Canada sur le grand échiquier mondial.

Contenu possible :

Les cours dans ce domaine devraient permettre aux apprenants de comprendre le sens des libertés, des droits et de la participation à la vie communautaire et publique. Ils devraient, en plus, leur inculquer des connaissances pratiques sur la structure et les fonctions des différents paliers de gouvernement (municipal, provincial et fédéral) au Canada et dans un contexte international. Ils pourraient également permettre aux apprenants de comprendre d'un point de vue historique les grandes questions politiques et leurs incidences sur les différents paliers de gouvernement au Canada.

3. Le social et le culturel

Raison d'être :

La connaissance des modèles et des événements historiques permet à une personne de prendre conscience de la place qu'elle occupe dans la culture et la société contemporaines. En plus de cette prise de conscience, les apprenants seront sensibilisés aux grands courants de leur culture et des autres cultures dans le temps; ils pourront ainsi faire le lien entre leurs antécédents personnels et la culture plus globale.

Contenu possible :

Les cours dans ce domaine traitent de grands thèmes sociaux et culturels. Ils peuvent également mettre en relief la nature et la validité des données historiques ainsi que les diverses interprétations historiques des événements. Les cours permettront aux apprenants de saisir la portée des caractéristiques culturelles, sociales, ethniques et linguistiques.

4. Croissance personnelle

Raison d'être :

Les personnes informées ont la capacité de se comprendre et de s'épanouir tout au long de leur vie sur divers plans. Elles sont conscientes de l'importance d'être des personnes à part entière sur les plans intellectuel, physique, affectif, social, spirituel et professionnel.

Contenu possible :

Les cours dans ce domaine portent principalement sur la compréhension de l'être humain, de son développement, de sa situation, de ses relations avec les autres, de sa place dans l'environnement et l'univers, de ses réalisations et de ses problèmes, de son sens et de son but dans la vie. Ils permettent également aux apprenants d'étudier les comportements sociaux institutionnalisés d'une manière systématique. Les cours répondant à cette exigence peuvent être orientés vers l'étude de l'être humain dans une variété de contextes.

5. La science et la technologie

Raison d'être :

La matière et l'énergie sont des concepts universels en sciences et indispensables à la compréhension des interactions qui ont cours dans les systèmes vivants ou non de notre univers. Ce domaine d'études permet de comprendre le comportement de la matière, jetant ainsi les bases à des études scientifiques plus poussées et à une compréhension plus globale de phénomènes naturels.

De même, les différentes applications et l'évolution de la technologie ont un effet de plus en plus grand sur tous les aspects de l'activité humaine et ont de multiples répercussions sociales, économiques et philosophiques. Par exemple, le traitement rapide de données informatiques suppose une interaction entre la technologie et l'esprit humain qui est unique dans l'histoire de l'humanité. Ce phénomène ainsi que les percées technologiques ont des effets importants sur notre façon de faire face à de nombreuses questions complexes de notre société.

Contenu possible :

Les cours dans ce domaine devraient mettre l'accent sur l'enquête scientifique et aborder les aspects fondamentaux de la science plutôt que les aspects appliqués. Il peut s'agir de cours de base traditionnels dans des disciplines comme la biologie, la chimie, la physique, l'astronomie, la géologie ou l'agriculture. En outre, des cours visant à faire comprendre le rôle et les fonctions des ordinateurs (p. ex., gestion des données et traitement de l'information) et de technologies connexes devraient être offerts de manière non appliquée afin de permettre aux apprenants d'explorer la portée de ces concepts et de ces pratiques dans leur vie.